0510051D
ACADEMIE DE REIMS
COLLEGE DU MONT D'HOR
1 RUE MARCEL LADIESSE
51220 ST THIERRY
Tel : 0326031273

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/11/2016
Réuni le : 24/11/2016
Sous la présidence de : Florent Danelutti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts et dont l'incidence financière est annuelle et se limite au seuil fixé par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour les marchés à procédure adaptée.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Danelutti
Prénom : Florent
Signé le: 01/12/2016 10:54:53

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.